

COMMUNE DE GRAUVES



PLAN DE ZONAGE N°1
Echelle 1 / 1750*

CCEPC – Direction Aménagement & Urbanisme Réglementaire

Lu pour être annexé à la délibération du
Approuvant le P.L.U. de Grauves
Le Maire,

Définition des zones

LES ZONES URBAINES

- UA : zone urbaine - centre bourg et hameau de Montgrimaux
- UB : zone urbaine - extensions récentes - bourg et hameau de Montgrimaux
- UL : zone urbaine - zones à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UM : zone urbaine en mutation couverte par des Orientations d'aménagement et de programmation

LES ZONES A URBANISER

- 1AU : zone à urbaniser couverte par des Orientations d'aménagement et de programmation

LES ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle à protéger de l'urbanisation
- Nzh : zone naturelle à dominante humide

LES ZONES AGRICOLES

- A : zone agricole réservée aux constructions agricoles
- Av : zone viticole
- Ax : zone réservée à la coopérative vinicole
- Azh : zone agricole à dominante humide

Légende

- EL7 - servitudes d'alignement
- ▭ Périmètre des Orientations d'aménagement et de programmation
- ▭ Emplacement réservé
- ▭ Eléments naturels remarquables
- ▭ Espaces boisés classés à créer ou à conserver

N°	Destination	Surface (en m²)
1	Elargissement C.R. dit de la Tuilerie à Montgrimaux (10 mètres)	800
2	Aménagement pan coupé C.R. d'Erpigny	100
3	Elargissement CD 240 partiellement sur la rue de Bruyères à 12 mètres	1100
4	Elargissement rue du Stade	1680
5	Elargissement C.R. dit Chemin Blanc (8 mètres)	1300
6	Création d'un giratoire	2000
7	Création d'un bassin d'orage	6800

